

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 octobre 2016

Délibération n° 2016 – 19/10/2016 – 23

Mise en œuvre du RIFSEEP
(Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de
l'engagement professionnel) pour la filière AENES

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 13 septembre 2016

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 13 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions :

la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière AENES.

Dijon, le 20 octobre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Propositions montants IFSE par niveau
Synthèse prévision coût annuel IFSE

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Niv/grade		PFR
		Total /agent
1	AAE	5 532,25
	APAE	5 887,50
2	AAE	6 330,25
	APAE	6 595,00
3	AAE	6 953,25
	APAE	7 155,00
4	AAE	7 929,75
	APAE	8 045,00
5	AAE	8 906,50
	APAE	8 935,00
logé	AAE	3 488,25
	APAE	3 680,00
ADM		16 746,50

IFSE					
grpe de fonct	montant plancher FP (AAE/APAE)	montant plancher MENESR (AAE/APAE)	montant plafond	montant annuel IFSE	Rappel des fonctions types retenues à l'université (les indemnités de responsabilité des régisseurs viendront s'ajouter au montant de l'IFSE perçue par l'agent au 31/12 après calcul par l'agence comptable)
4	1 750	3 880	20 400	5 887,50	Fonctions usuelles Pas de technicité ou d'expertise particulière service ou structure à faible encadrement
	2 500				
3	1 750	4 460	25 500	6 953,25	Fonctions d'encadrement RA de moyenne composante, directeur ou chef de service avec technicité particulière, adjoint à un responsable de groupe de 2
	2 500				
2	1 750	5 300	32 130	8 045,00	Fonctions d'encadrement à responsabilité ou forte technicité RA de composante importante, adjoint au RA ou directeur de pôle de groupe 1
	2 500				
1	1 750	5 600	36 210	16 746,50	Fonctions d'encadrement supérieur (type emploi fonctionnel) Directeur de pôle à forte responsabilité, exposition et sujétions particulières
	2 500				

Rappel:
maintien du
montant
indemnitaire perçu
par l'agent au
31/08/16 en cas de
montant supérieur

Synthèse répartition par groupe

PFR		IFSE Nbre poste / niv				Total
Niv	Nbre	4	3	2	1	
1	15	6	7	2	0	15
2	4	2	2	0	0	4
3	7	0	5	2	0	7
4	8	0	1	7	0	8
5	3	0	0	3	0	3
ADM	3	0	0	0	3	3
	40	8	15	14	3	40

POSTES DE SAENES

		PFR
Niv/grade		Total/ agent
1	CN	4 222,10
	CS	4 242,35
	CE	4 301,05
2	CN	4 358,45
	CS	4 388,80
	CE	4 457,60
3	CN	4 496,15
	CS	4 536,70
	CE	4 615,70
logé	CN	2 714,15
	CS	2 740,15
	CE	2 805,30

IFSE						
grpe de fonct	Grade /logé	montant plancher FP	montant plancher MENESR	montant plafond	montant annuel IFSE	Rappel des fonctions types retenues à l'université <small>(les indemnités de responsabilité des régisseurs viendront s'ajouter au montant de l'IFSE perçue par l'agent au 31/12 après calcul par l'agence comptable)</small>
3	CN	1 350			4 301,05	Fonctions usuelles pas de technicité particulière assistante secrétaire gestionnaire...
	CS	1 450	3 020	14 650		
	CE	1 550				
	logé CN	1 350			6 670	
	logé CS	1 450				
	logé CE	1 550				
2	CN	1 350			4 457,60	Fonctions d'encadrement intermédiaire responsable scolarité, responsable antenne financière, fonctions administratives complexes...
	CS	1 450	3 200	16 015		
	CE	1 550				
	logé CN	1 350			7 220	
	logé CS	1 450				
	logé CE	1 550				
1	CN	1 350			4 615,70	Fonctions d'encadrement direct fonctions de RA Adjoint au RA de composante ou directeur de pôle avec encadrement
	CS	1 450	3 320	17 480		
	CE	1 550				
	logé CN	1 350			8 030	
	logé CS	1 450				
	logé CE	1 550				

Rappel:
maintien du
montant
indemnitare perçu
par l'agent au
31/08/16 en cas de
montant supérieur

PFR		IFSE Nbre poste / niv			Total
Niv	Nbre	3	2	1	
1	47	43	4	0	47
2	24	8	15	1	24
3	4	0	0	4	4
	75	51	19	5	75

POSTE D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

indem. Forfait		IFSE						
Montant		grpe de fonct	Grade/logé	montant plancher rgltaire	montant plancher MENESR	montant plafond rgltaire	montant mini IFSE	Rappel des fonctions types retenues à l'université
ASS SOC	4 221,80	2	Assist.	1020	3000	10560	4301,05	<i>focntions usuelles d'ASS auprès des personnels</i>
			Assist. ppal	1100				
		1	Assist.	1020	3200	11970	4457,6	<i>responsable d'équipe d'ASS.</i>
			Assist. ppal	1100				

Rappel:
maintien du
montant
indemnitaire perçu
par l'agent au
31/08/16 en cas de
montant supérieur

Nbre poste concerné: **1**

Groupe de fonctions ISFE proposé: **2**

IAT		IFSE							
Grade	Total	grpe de fonct	grade	montant plancher FP	montant plancher MENESR	montant plafond	montant annuel IFSE	nbre d'agent	Rappel des fonctions types retenues à l'université (les indemnités de responsabilité des régisseurs viendront s'ajouter au montant de l'IFSE perçue par l'agent au 31/12 après calcul par l'ag. compt.)
Adj 2C	2 346,55	2	ADJ 2 et 1 ^è cl	1 200	2 160	10 800	2 401,94	152	<i>Fonctions usuelles</i> secrétariat, gestionnaire, accueil...
Adj 1C	2 347,21		ADJ PPX	1 350					
Adj Ppal 2C	2 401,38	1	ADJ 2 et 1 ^è cl	1 200	2 210	11 340	2 761,94	9	<i>Fonctions avec responsabilités particulières</i> chef /coordinateur d'une équipe, technicité particulière...
Adj Ppal 1C	2 401,94		ADJ PPX	1 350					

Rappel:
maintien du
montant
indemnitaire perçu
par l'agent au
31/08/16 en cas de
montant supérieur

	PFR/IAT	IFSE	≠
A	300 874,75	319 942,00	19 067,25
B	328 161,70	332 206,40	4 044,70
C	380 869,08	389 952,90	9 083,82
TOTAL	1 009 905,53	1 042 101,30	32 195,77